

**VGJC**  
**Société civile immobilière**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 8 avenue de Chavailles**  
**33520 BRUGES**  
**841 203 987 RCS BORDEAUX**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 1er AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 1er août,

A 18 heures,

Les associés de la Société VGJC, société civile immobilière au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 8 avenue de Chavailles 33520 BRUGES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jérôme CONCHE, titulaire de 325 parts sociales en pleine propriété
- Madame Valérie CONCHE, titulaire de 175 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie GOSSSELIN, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 8 avenue de Chavailles, Les bureaux du Lac, Bâtiment 6 - 33520 BRUGES au 12 rue Serge Dejean - 33520 BRUGES, et ce à compter de ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 12 rue Serge Dejean, 33520 BRUGES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Jérôme CONCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Conche', with a long horizontal stroke extending to the left.

Valérie CONCHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Conche', with a long horizontal stroke extending to the right.